

Boissy PDC - Réorganisation 2014

La CFDT signe pour le régime de repos et vote contre cette réorganisation

Lors des instances CHS CT et Comité technique, la CFDT a réaffirmé la nécessité d'un bilan très rapproché compte tenu de la spécificité de la distribution des objets signalés par les facteurs d'équipe mais aussi l'instauration du samedi sécable.

Un Bilan a été acté au bout de 4 mois, avec la possibilité de revenir sur une organisation du travail plus classique si besoin.

La CFDT a pu obtenir aussi la possibilité d'anticiper ce bilan si les conditions de mise en œuvre ou les horaires de travail n'étaient pas réalistes ou réalisables....

Le TG commun n'a jamais été présentée, encore moins acté !!! C'est quoi ce bordel !!!

L'affaire d'un TG commun à Boissy et Limeil n'a jamais été présentée lors des différentes réunions. Lors du CHS CT et Comité Technique, aucune annonce sur cette fusion non plus !!!!

La CFDT doute d'ailleurs qu'avec un temps moyen de TG à 15 mn pris en compte dans la réorganisation, cette nouvelle donne aie été intégrée dans le temps de travail avec une cadence au tri qui ne peut du coup être la même.

Si la DOTC envisage de généraliser les mutualisations de TG, la CFDT y est totalement opposée... C'est une régression en terme de mécanisation alors que parallèlement les temps de méca sont toujours comptés à la hausse dans les réorganisations.

Ce manque de transparence est totalement préjudiciable au dialogue social dans notre département.

La CFDT sollicite une audience immédiate sur ce sujet avec l'ensemble des organisations syndicales et exige de la DOTC l'abandon de cette fusion de TG.

Ce qui a par ailleurs été acté et à faire respecté :

- Neutralisation de 9 jours de sécabilité (28/04, 03/05, 05/05, 10/05, 12/05, 17/05, 19/05, 24/05 et 31/05.
- Neutralisation de la sécabilité des lundis et samedis du 23/08 au 29/09
- 1 promotion 1.3
- Les facteurs seront bien déchargés de responsabilité en cas de vol de recommandé R1 dans le top case ou dépôt relais après accord de la hiérarchie.
- Les 5 jours de repos dont 2 samedis toutes les 12 semaines ont été validés par la CFDT. FO a voté contre, SUD et CGT se sont abstenus.

La CFDT, la force syndicale d'aujourd'hui